

FLEURISSEMENT DE L'EGLISE

Chers futurs mariés,

Voici les consignes pour la décoration florale de l'église lors de la célébration de votre mariage.

Personne à contacter : Denise Bally : 07 85 02 49 83

Le fleurissement pour votre mariage est à séparer en deux parties distinctes .

- ❖ La première partie consiste à fleurir le chœur et les chapelles latérales. Pour cela nous vous proposons deux choix :

1^{ère} possibilité : vous faites confiance à l'équipe de bénévoles qui fleurira comme à son habitude avec le « budget fleur » et le souhait de couleur que vous nous donnerez (minimum 80€).

2^{ème} possibilité: Nous vous laissons le vase de l'autel et de l'ambon (pupitre du côté gauche du chœur) libres afin que vous-même ou le fleuriste que vous avez choisi puissiez déposer vos compositions . Merci de ne pas déplacer les vases. L'équipe se chargera de fleurir les flûtes au fond du cœur et les chapelles latérales .

Dans les deux cas il est impératif s'il vous plait de contacter la responsable minimum 6 semaines à l'avance afin de pouvoir s'organiser . Sans nouvelles de votre part l'équipe de bénévoles fleurira comme pour un dimanche ordinaire.

Dans tous les cas vous devez laisser obligatoirement dans l'église après votre cérémonie de mariage les bouquets mis en place même si ce sont vos compositions .

- ❖ La deuxième partie du fleurissement pour votre mariage concerne le fleurissement éventuel des bancs (attention il n'est pas autorisé de mettre un bouquet sur l'autel) . **Cette partie là reste entièrement à votre charge d'un point de vue matériel et organisationnel. Vous pourrez venir faire la mise en place le samedi matin après la messe de 9h. Nous vous demanderons s'il vous plait de tout retirer à l'issue de votre cérémonie afin de laisser l'église comme vous l'avez trouvée et de nettoyer le parvis en cas d'éventuels grains de riz, pétales de fleurs ou autre.**

Merci de votre compréhension et toute l'équipe de fleurs vous souhaite une très belle cérémonie.